



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle
GAZEL

Nombre de conseillers : **ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

En exercice.....35
Présents.....28
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2021/208

Tableau des effectifs :
modification

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : lundi 22 novembre 2021, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 12 novembre 2021

La Maire

ETAIENT EXCUSES : Thierry PEREZ-LAFONT, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS, Christophe SAINT PIERRE pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL pouvoir à Daniel DIAZ

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la volonté de la municipalité de contribuer à la résorption de l'emploi précaire par des mises en stage, il convient de créer :

- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein du service Espaces verts,
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein du service de la Voirie,
- un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures) au sein du service de la Cuisine centrale.

Considérant l'arrivée par voie de mutation du nouveau Responsable du service secteur jeunesse de la Médiathèque, suite à un départ en disponibilité, il convient de créer un poste d'Assistant de conservation des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet.

Considérant l'arrivée par voie de mutation du nouveau Responsable du service de la Police municipale, suite à un départ en retraite, il convient de créer un poste de Chef de service de Police municipale à temps complet.

Considérant l'avis de la Commission des ressources humaines en date du 3 novembre 2021, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

CREATION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
1	Chef de service de la Police Municipale	Temps complet	01/12/2021
1	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Temps complet	01/12/2021
2	Adjoint technique	Temps complet	01/12/2021
1	Adjoint technique	Temps non complet (28 heures)	01/12/2021

1. D'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 01/12/2021

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel de l'article 3-3
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu		
A	Administrative	Attaché principal	8	7			8	7	7	NON
		Attaché	5	5			5	5	5	NON
		Attaché	1	0			1	0	0	OUI
	Technique	Ingénieur hors classe	1	1			1	1	1	NON
		Ingénieur principal	1	1			1	1	1	NON
		Ingénieur	1	1			1	1	1	NON
Patrimoine	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1	NON	

		Attaché de Conservation du patrimoine	2	2			2	2	1,8	NON	
	Police	Directeur de Police Municipale	2	1			2	0	0	NON	
	Sociale	Educateur de jeunes enfants	1	1			1	1	0,85	OUI	
Total catégorie A			23	20	0	0	23	19	18,65		
B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2			2	2	2	NON	
		Rédacteur principal de 2ème classe	3	3			3	2	2	NON	
		Rédacteur	5	5			5	5	5	NON	
			Rédacteur	1	1			1	1	1	OUI
	Technique	Technicien principal de 1ère classe	8	8			8	8	8	NON	
		Technicien principal de 2ème classe	4	4			4	4	4	NON	
		Technicien	4	4			4	4	4	NON	
		Technicien	1	0			1	0	0	OUI	
	Sportive	Éducateur APS principal de 1ère classe	7	7			7	7	7	NON	
		Éducateur APS principal de 2ème classe	2	2			2	2	2	NON	
		Educateur	1	1			1	1	1	NON	
	Patrimoine		Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1			1	1	1	NON

		Assistant de conservation principal 2ème classe	3	3	1		4	3	3	NON
		Assistant de conservation	2	2			2	1	1	NON
		Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1			1	1	1	NON
	Police	Chef de service de Police Municipale	0	0	1		1	0	0	NON
	Animation	Animateur	1	1			1	1	1	NON
Total catégorie B			46	45	2	0	48	43	43	
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	38	37			38	36	35,50	NON
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1			1	1	1	OUI
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	9	9			9	9	8,89	NON
		Adjoint administratif territorial	10	10			10	10	9,77	NON
	Technique	Agent de maîtrise principal	29	29			29	29	29,00	NON
		Agent de maîtrise	18	18			18	18	18,00	NON
		Adjoint technique principal 1ère classe	34	34			34	34	32,74	NON

	Adjoint technique principal 2ème classe	30	30			30	30	28,29	NON
	Adjoint technique territorial	65	63	3		68	62	58,11	NON
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	19	19			19	19	18,75	NON
	ATSEM principal 2ème classe	2	2			2	2	2,00	NON
Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	6	6			6	6	5,80	NON
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	1			1	1	0,80	NON
	Adjoint du patrimoine territorial	8	8			8	8	7,60	NON
Police	Brigadier Chef principal	6	6			6	6	6,00	NON
	Gardien-Brigadier	5	5			5	5	4,00	NON
Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	3			3	3	3,00	NON
	Adjoint d'animation territorial	4	4			4	4	3,60	NON
Total catégorie C		288	285	3	0	291	283	272,85	
TOTAL GENERAL		357	350	5	0	362	345	334	

2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an
susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.